

# L'affectation en 6ème

- Principe de l'affectation en 6ème
- Déroulement des opérations
- Les demandes de dérogations
- Les motifs de dérogation
- Les formations proposées

# Principe de l'affectation en 6ème

1) Chaque élève a un collège de secteur en fonction de son adresse.  
Dans les Yvelines, à chaque adresse correspond un collège de secteur unique.

2) Les responsables de l'enfant peuvent :

- demander une sixième ordinaire dans le collège de secteur,  
ou bien demander une dérogation :
- un collège différent du collège de secteur,
- une sixième particulière (collège de secteur ou autre)

3) C'est le directeur d'école qui recueille les vœux des familles,  
il les saisit dans l'application affelnet6.

4) L'affectation est faite par le directeur académique.

5) Le principal du collège édite et transmet aux familles les avis d'affectation en 6ème.

# Déroulement des opérations

1) La direction académique duplique les dossiers des élèves de CM2 depuis la base ONDE dans l'application affelnet6.

2) Dans affelnet6 le directeur d'école ajoute, s'il y en a, les élèves de CM1 pour lesquels un passage au collège est pressenti (passage anticipé ou passage en ULIS collège) .

3) Le directeur imprime le volet 1 et le donne à vérifier et à signer aux responsables de l'élève. Cette étape permet aux familles de vérifier l'exactitude des renseignements et notamment l'adresse de l'élève à la rentrée suivante.

**FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6<sup>ème</sup> DANS UN COLLÈGE PUBLIC<sup>(1)</sup> – Volet 1**

Année scolaire 2018-2019

**ÉLÈVE**

Nom : <b>MARTIN</b>		Nom d'usage :	
Prénom(s) : <b>Bruno, Vincent</b>			
Sexe : <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le : <b>01/01/2007</b>	Lieu de naissance :	<b>MEP</b>
Niveau ou classe :			
Langue maternelle :		Langue étrangère(s) : <b>Anglais Iv1</b>	
Établissement scolaire :		<b>LE COLLEGE PERRIN (0781234X)</b>	
Adresse actuelle :		Adresse de l'établissement scolaire (si elle est différente de l'adresse actuelle) :	
<b>12 rue Charles de Gaulle 78125 Rambouillet</b>			

La famille corrige et complète s'il y a lieu

La famille vérifie l'exactitude de toutes les informations concernant l'élève

Le volet 1 est signé et retourné au directeur

**RESPONSABLE**

<input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève :
Nom / Intitulé : <b>MARTIN</b>		Adresse :
Nom d'usage :		<b>18 ALLEE DU B...</b>
Prénom : <b>Arthur</b>		<b>57570 MONDORFF</b>
Tél. domicile : <b>05 02 81 33 27</b>		
Tél. portable : <b>0049 99104</b>		
Tél. travail : <b>05 79 91 31 81</b>		
Courriel :		et signature :

# Déroulement des opérations

1) La direction académique duplique les dossiers des élèves de CM2 depuis la base ONDE dans l'application affelnet6.

2) Dans affelnet6 le directeur d'école ajoute s'il y en a les élèves de CM1 pour lesquels un passage au collège est pressenti (passage anticipé ou passage en ULIS collège).

3) Le directeur imprime le volet 1 et le donne à vérifier et à signer aux responsables de l'élève. Cette étape permet aux familles de vérifier l'exactitude des renseignements et notamment l'adresse à la rentrée suivante.

4) Dans l'application affelnet6, le directeur met à jour les renseignements modifiés sur le volet 1. Le collège de secteur est déterminé automatiquement. Le directeur édite le volet2 et le transmet aux familles.

5) Les responsables indiquent sur le volet 2 les vœux pour la sixième (formation et collège).

6) Le directeur saisit les vœux des familles dans l'application.

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION

Année scolaire : \_\_\_\_\_

A - Elève

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Le collège de secteur est déjà indiqué

Cocher selon le cas :  
« Oui » pour collège de secteur ou dérogation dans un collège public des Yvelines,  
« Non » pour un déménagement hors département ou un collège privé

B - Collège

Classe de l'élève à la prochaine rentrée scolaire : \_\_\_\_\_ (2)

Collège : \_\_\_\_\_

Le plus souvent 6ème

Les projets de 6ème particulières se préparent longtemps à l'avance. Se renseigner auprès des collèges concernés

RENSEIGNER PAR LES REPONSES

Vous souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège \_\_\_\_\_ ?

OUI  NON

Formation particulière pour la classe de 6ème ?

Reporter à l'annexe la liste des formations proposées pour la classe de 6ème.

Formation : \_\_\_\_\_

Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6ème ?

Reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6ème (à l'échelle du département)

Langue vivante (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Langue vivante (facultative\*) : \_\_\_\_\_

\* A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'enseignement d'une 2ème langue vivante en classe de 6ème

# Les demandes de dérogation

1) **Une seule** demande de dérogation peut être formulée. La demande de dérogation peut porter sur le secteur (autre collège), la formation (6ème particulière) ou les deux à la fois. Si la dérogation n'est pas obtenue l'élève sera affecté en 6ème ordinaire dans le collège de secteur.

2) Pour toute demande de dérogation, un motif doit être indiqué et justifié par des documents à fournir. La liste des motifs et des pièces à joindre est indiquée dans la note remise aux familles en même temps que le volet 2 au moment de faire ce choix.

3) Les dérogations sont accordées en fonction des places disponibles. Les critères de dérogation sont traités dans l'ordre (de 1 à 6). Un seul critère peut être invoqué. Quand il y en a plusieurs possibles, il vaut mieux indiquer le mieux placé (le plus haut dans le tableau).

# Les motifs de dérogation

Critère	Pièce à joindre
<b>1. Elève en situation de handicap</b>	Notification de la MDPH *
<b>2. Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège sollicité</b>	Certificat médical *
<b>3. Elève susceptible de devenir boursier</b>	Avis d'imposition ou attestation *
<b>4. Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège sollicité</b>	Certificat de scolarité *
<b>5. Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité</b>	Courrier de la famille *
<b>6. Elève suivant un parcours scolaire particulier</b>	Courrier de la famille, justificatif d'inscription ... *
<b>Autres motifs</b>	Toutes pièces utiles

\* Se référer à la note aux familles et à la note aux directeurs

## Suite du volet 2

### F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur

Nom du collège public :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Motif(s) de la demande de dérogation :

- Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)
- Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Élève boursier sur critères sociaux
- Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
- Élève devant suivre un parcours scolaire particulier

### G - Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?

Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés\* ?

OUI

NON

\*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté ou EREA : établissement régional d'enseignement adapté

*Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.*

### H - Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?

Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH\* ?

OUI

NON

\*MDPH : maison départementale des personnes handicapées

*Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.*

### I - Signature du responsable ou des responsables de l'élève

Nom(s) prénom(s)

Signature(s)

Date

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en classe de 6ème

(2) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire

# Les formations proposées

## **Les procédures spécifiques.**

- les élèves qui relèvent des enseignements adaptés (**SEGPA**)
- les élèves qui ont obtenu, suite à une notification de la MDPH, une décision d'orientation en **ULIS**
- les élèves nouvellement arrivés en France qui doivent intégrer une **UPE2A** en collège.

Ces procédures spécifiques ne sont pas dérogatoires. Les places disponibles sont limitées. L'affectation se décide en commission à la DSDEN.(Direction académique)

## **Les parcours scolaires particuliers.**

Ce critère peut être invoqué pour la continuité de l'enseignement des langues.

Des formations particulières sont aussi proposées dans certains collèges. (sections internationales, horaires aménagés danse ou musique)

La famille doit se renseigner auprès du collège concerné pour connaître les conditions d'accès à ces formations.

Il existe une liste départementale des parcours scolaires particuliers. Les formations qui ne font pas partie de cette liste ne relèvent pas de ce critère de dérogation.

Merci de votre attention.

L'enseignant de votre enfant et le directeur d'école se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question concernant l'affectation de votre enfant.

# Commentaires du diaporama

## **Principe de l'affectation en 6eme**

- 1) ... 2) On ne peut formuler qu'une seule demande de dérogation.
- 3) C'est par un échange de fiches navettes nommées volet 1 et volet 2 que le directeur recueille les vœux des familles.
- 4) L'affectation est en partie automatisée, il y a aussi des commissions et des ajustements manuels pour des cas particuliers, mais toujours dans le respect des règles d'affectation.
- 5) C'est parfois par courrier, parfois par l'intermédiaire de l'école que le principal transmet les avis d'affectation début juin. Le directeur peut consulter l'affectation courant juin si la famille n'a pas reçu l'avis.

## **Déroulement des opérations**

- 1)... 2)... 3) ...

**Volet 1**, bulle 2) L'adresse de l'élève sert à déterminer le collège de secteur. C'est l'adresse où vit effectivement l'élève. La déclaration d'une adresse différente doit être prouvée par la production de justificatif de domicile des responsables légaux de l'enfant.

4) La détermination des collèges de secteurs est automatique, elle est déclenchée par la DSDEN à une date prévue dans le calendrier des opérations.

Elle est faite à partir des données fournies par le conseil départemental qui a cette compétence.

5) On verra plus loin le volet 2 en détail

6) ...

## **Volet 2**

### **Les demandes de dérogation**

- 1) ... 2) Il est important de bien fournir tous les justificatifs. Le directeur vérifie la présence des pièces avant la transmission des demandes de dérogation en circonscription puis à la DSDEN où les pièces sont examinées.
- 3) Les places disponibles pour les dérogations sont celles laissées libres après affectation des élèves du secteur. S'il est possible d'accorder toutes les dérogations relevant du critère 1, celles-ci le sont automatiquement. On fait ensuite de même pour le critère 2 puis les suivants dans l'ordre jusqu'à ce que les places disponibles ne permettent plus d'accorder l'ensemble des demandes d'un critère. Elles sont alors refusées. En cas de refus à la demande de dérogation, il est possible de formuler un recours gracieux, par courrier postal dans un délai contraint.

### **Les motifs de dérogation**

- 1) Cette demande ne peut être formulée qu'après avoir vu le médecin scolaire.
- 2) Idem
- 3)... 4) Certificat de scolarité montrant que le frère ou la sœur est dans le collège demandé et y sera à la rentrée prochaine.
- 5) ... 6) On le verra en détail plus loin
- 7) Tous les autres motifs.

## **Suite du volet 2**

### **Les formations proposées**

- 1)
- 2)